

# DIPLOME D'ETABLISSEMENT

## FACULTE DE DROIT DE MONTPELLIER

### PHILOSOPHIE DU DROIT

Directeur : Alexandre VIALA  
*Professeur à l'Université de Montpellier*

#### **Objectifs :**

Le DE de philosophie du droit propose une formation générale destinée à éclairer les étudiants et les juristes professionnels sur les fondements et la nature de la règle juridique.

Qu'est-ce que le droit?

Pourquoi est-il obligatoire d'obéir à la loi?

Quelle est la source de validité de la Constitution?

Qu'est-ce qui assure l'effectivité d'un ordre juridique?

La justice est-elle une notion absolue?

Définit-on le droit seulement par sa structure formelle ou bien

doit-on exiger qu'il véhicule un certain contenu pour mériter l'obéissance?

Les juges s'érigent-ils en législateurs lorsqu'ils interprètent et appliquent les lois?

Existe-t-il une logique dans le raisonnement judiciaire?

La société sécrète-t-elle spontanément des normes

avant même que le législateur n'intervienne?

Toutes ces questions sont abordées à travers des cours magistraux sanctionnés

par des épreuves écrites et orales. Elles ont pour finalité majeure de permettre

aux étudiants en droit ainsi qu'aux magistrats et aux avocats d'étoffer

leur culture juridique afin qu'ils puissent saisir avec un certain recul les enjeux

de leur discipline technique. Elles offrent aux étudiants en sciences humaines l'opportunité

de comprendre pourquoi une société ne peut exister sans la régulation juridique.

#### **Descriptif :**

Diplôme d'Etablissement ouvert depuis la rentrée 2002-2003 aux étudiants en droit, en lettres et en sciences humaines et sociales qui sont titulaires du diplôme de L2 (ou de L1 sur dérogation). Il est également ouvert aux magistrats des ordres judiciaire, administratif et financier ainsi qu'aux avocats.

C'est un Diplôme d'Établissement. Il n'est pas décerné par l'État et n'est donc pas une condition équivalente d'accès à un diplôme de troisième cycle ou autre grande école. Néanmoins, son intérêt est de renforcer la culture juridique et générale des étudiants, des doctorants en droit et des professionnels du droit. Il offre surtout à la Faculté de droit de Montpellier une formation parallèle et facultative de théorie et de philosophie du droit qui complète les enseignements du cursus traditionnel.

### **Période des inscriptions :**

Chaque année, du 1er septembre  
au 31 octobre auprès de Mme Abbassi  
(C.E.R.CO.P - 5ème étage - bureau n° 5.06 -  
39, rue de l'Université, 34060 Cedex 2)  
04 34 43 28 64 - habiba.abbassi@umontpellier.fr

### **Droits d'inscription :**

240 euros (tarif étudiants)  
1200 euros (tarif professionnels)

**Condition :** Titulaire du certificat de diplôme de L2.

### **Bibliographie :**

- AMSELEK (P), *Controverse autour de l'ontologie du droit*, PUF, 1988
- AMSELEK (P), *Cheminements philosophiques dans le monde du droit et des règles en général*, Armand Colin, 2012
- ARNAUD (A-J) (sous la dir. de), *Dictionnaire encyclopédique de théorie et de sociologie du droit*, Paris, LGDJ, 2ème éd., 1993
- BOURETZ (P) (sous la dir. de), *La force du droit*, Ed. Esprit, 1991
- CAYLA (O) et HALPERIN (J-L) (sous la dir. de), *Dictionnaire des grandes œuvres juridiques*, Dalloz, 2008
- ATIAS (C), *Philosophie du droit*, PUF-Thémis, 4ème éd., 2016
- ATIAS (C), *Epistémologie juridique*, Dalloz, 2002
- ATIAS (C), *De la difficulté contemporaine à penser le droit. Leçons de philosophie du droit*, PUAM, 2016
- BEAL (C), *Textes clés de philosophie du droit : norme, validité et interprétation*, Vrin, 2015
- BERGEL (J-L), *Théorie générale du droit*, Dalloz, 5ème éd., 2012
- BILLIER (J-C) et MARYOLI (A), *Histoire de la philosophie du droit*, Armand Colin, 2001
- COMMAILLE (J), *A quoi nous sert le droit ?*, Gallimard-Folio, 2015



- CHAMPEIL-DESPLATS (V), *Méthodologies du droit et des sciences du droit*, Dalloz, 2ème éd., 2016
- de BECHILLON (D), *Qu'est-ce qu'une règle de droit ?*, O. Jacob, 1997
- del VECHIO (G), *Philosophie du droit*, Dalloz, 1953, rééd. 2004
- FRYDMAN (B), *Le sens des lois. Histoire de l'interprétation et de la raison juridique*, Bruylant, 3ème éd., 2011
- FRYDMAN (B) et HAARSCHER (G), *Philosophie du droit*, Dalloz, 2ème éd., 2002
- GOYARD-FABRE (S), *Philosophie critique et raison juridique*, PUF-Thémis, 2004.
- GOYARD-FABRE (S) et SEVE (R), *Les grandes questions de la philosophie du droit*, PUF, 1986
- KELSEN (H), *Théorie pure du droit*, Dalloz, 2ème éd., 1962, trad. C. Eisenman, rééd. Bruylant-LGDJ, 1999
- KELSEN (H), *Théorie générale des normes*, PUF-Léviathan, 1996, trad. O. Beaud et F. Malkani
- LIBCHABER (R), *L'ordre juridique et le discours du droit*, LGDJ, 2013
- MAGNON (X), *Théorie(s) du droit*, Ellipses, 2008
- MILLARD (E), *Théorie générale du droit*, Dalloz, 2006
- OPPETIT (B), *Philosophie du droit*, Paris, Dalloz, 1999
- OST (F), *A quoi sert le droit ? Usages, fonctions, finalités*, Bruylant, 2016
- OST (F) et VAN de KERCHOVE (M), *De la pyramide au réseau. Pour une théorie dialectique du droit*, Publication des Facultés universitaires Saint-Louis, 2002
- RENAUT (A) et SOSOE (L), *Philosophie du droit*, PUF, 1991
- SEVE (R), *Philosophie et théorie du droit*, Dalloz 2007
- SUEUR (J-J), *Une introduction à la théorie du droit*, L'Harmattan, 2001
- TROPER (M), *Pour une théorie juridique de l'Etat*, PUF-Léviathan, 1994
- TROPER (M), *La théorie du droit, le droit, l'Etat*, PUF-Léviathan, 2002
- TROPER (M), *Le droit et la nécessité*, PUF-Léviathan, 2011
- TROPER (M), *Philosophie du droit*, PUF-Que sais-je ?, 4ème éd., 2015
- VILLEY (M), *Philosophie du droit. Définition et fins du droit. Les moyens du droit*, Dalloz, 2001
- VILLEY (M), *La formation de la pensée juridique moderne*, PUF-Léviathan, 2003
- VIALA (A), *Philosophie du droit*, Ellipses, 2010
- VIALA (A), *L'essentiel de la philosophie du droit*, Gualino-Lextenso, 2017

## Revues

- Archives de philosophie du droit
- Droits (Revue Française de théorie, de philosophie et de culture juridiques)
- Droit et philosophie (Annuaire de l'Institut Michel Villey)
- Droit et société
- Jurisprudence (Revue critique)
- Juspoliticum
- Revue de la recherche juridique et de droit prospectif
- Revue interdisciplinaire d'études juridiques
- Revus (Journal for constitutional theory and philosophy of law)

### Règlement :

*Article 1er* : Nature des enseignements (ils sont dispensés à partir du début novembre jusqu'à la fin mai à raison de 2h par semaine)

2 cours magistraux sanctionnés par une épreuve écrite :

- Ontologie et épistémologie du droit, Alexandre VIALA
- Histoire de la pensée juridique, Nour-Eddine BELABBAS

3 cours magistraux sanctionnés par une épreuve orale :

- Analyse économique du droit, Alain MARCIANO
- Théories du pluralisme juridique, Jordane ARLETTAZ
- Epistémologie du droit comparé, Stéphane PINON

*Article 2* : Toutes les épreuves sont affectées du même coefficient

*Article 3* : Il n'y a pas de note éliminatoire

*Article 4* : Validation du diplôme

L'étudiant doit obtenir la moyenne générale de 10/20 pour valider son diplôme. Les épreuves se déroulent la deuxième quinzaine du mois de juin. Une session de rattrapage est organisée la deuxième quinzaine du mois de septembre.

L'étudiant repasse alors la ou les épreuves où il n'a pas obtenu la moyenne

*Article 5* : Mentions

12/20 : Assez Bien

14/20 : Bien

16/20 : Très Bien